

22 novembre 2022

## **Conseil municipal**

### **Séance extraordinaire du 22 novembre 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 22 novembre 2022 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Marianne Lambert, Patricia Poissant, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux, Annie Surprenant et messieurs les conseillers, Sébastien Gaudette, Jérémie Meunier et Marco Savard sont présents. Madame la mairesse Andrée Bouchard est présente et préside la séance.

Messieurs les conseillers Jean Fontaine et François Roy sont absents.

Monsieur Daniel Dubois, directeur général et monsieur Pierre Archambault, greffier, sont présents.

-- -- -- --

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30

### **ORDRE DU JOUR**

**CM-E-20221122-2**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et préadressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 18 novembre 2022 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**CM-E-20221122-3**

**Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2023, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 200 159 115 \$, des dépenses de 189 535 645 \$ et des affectations de surplus de 10 623 470 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-E-20221122-5**

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée à 18 h 54.

\_\_\_\_\_  
Andrée Bouchard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Pierre Archambault  
Greffier